

COMMENT CONSTITUER UNE PROVISION AVEC UN EXCÉDENT DE LIQUIDITÉS ?

SCÉNARIO

Dans les dernières semaines de l'année, la trésorerie constate qu'il reste sur le compte en banque largement de quoi finir l'année et attendre le subside de l'an prochain.

Même pour les établissements qui ne dépendent d'un subside régional, cette situation présente de nombreux inconvénients.

- Elle crée un faux sentiment de richesse. L'excédent se situe en effet au niveau du compte ordinaire et ne dit rien de l'extraordinaire. Un établissement qui finit l'année avec 25.000 euros sur son compte mais dont le toit ou le chauffage doit être refait à moyen terme n'est pas en bonne santé financière.
- Pour un établissement à l'équilibre, un compte en excédent peut amener à un budget en excédent deux ans après. Cet excédent disparaîtra alors dans l'association.
- Pour un établissement qui dépend des subsides régionaux ordinaires, un compte en excédent réduira voire le privera de subside deux ans après. En effet, le solde du compte 2025 sera un élément pour calculer l'article 100 du budget 2027. Si, à cause d'un solde 2025 élevé, l'article 100 du budget 2027 l'est aussi, cela réduira le subside 2027, alors même qu'il est possible que cet excédent ait été consommé en 2026.
- Et puis, d'une manière plus générale, la bonne gestion recommande de mettre de côté quand c'est possible en prévision d'un futur coup dur. La nouvelle législation comptable le permet avec le **système des fonds d'investissement**. Le plan pluriannuel à joindre aux budgets découle du même souci de bonne gestion et de prévision.

Plus d'informations sur [les principes généraux de la comptabilité ici](#).

COMMENT FAIRE CONCRÈTEMENT

Le plus propre et le plus clair est d'ouvrir un **compte d'épargne dédié au fonds d'investissement**.

Calculez combien il vous faut pour tenir jusqu'au versement du prochain subside et versez l'excédent sur le compte en banque dédié.

COMPTABLEMENT

Transfert depuis le compte ordinaire

Inscrivez à l'article 233 du compte le montant que vous souhaitez passer vers le compte extraordinaire en vue de le mettre en fonds d'investissement.

Ici, l'établissement souhaite alimenter de 15.174,15 euros son fonds d'investissement.

22	Charges du patrimoine privé - Lasten van het privé-patrimonium			
220	Petites réparations, entretien de biens immobiliers privés <i>Kleine herstellingen, onderhoud van private onroerende goederen</i>		0,00	0,00
221	Fonds d'entretien pour la propriété privée <i>Onderhoudsfonds voor het privé-eigendom</i>		0,00	0,00
222	Coûts divers de la propriété privée <i>Diverse kosten van het privé-eigendom</i>		0,00	0,00
22	Total charges du patrimoine privé Totaal lasten van het privé-patrimonium	0,00	0,00	0,00
23	Financement du déficit - Financiering van het tekort			
230	Transferts dans l'association <i>Overdrachten binnen de vereniging</i>		0,00	0,00
231	Charges d'intérêts <i>Intrestlasten</i>		0,00	0,00
232	Remboursement des emprunts <i>Teruggave van leningen</i>		0,00	0,00
233	Prélèvement vers le service extraordinaire <i>Overboeking naar de buitengewone dienst</i>		0,00	15.174,15
23	Total financement du déficit Totaal financiering van het tekort	0,00	0,00	15.174,15
2	TOTAL DES DEPENSES ORDINAIRES TOTAAL GEWONE UITGAVEN	0,00	0,00	15.174,15

Réception dans le compte extraordinaire

Le montant prélevé du compte ordinaire (par l'article 233) arrive dans les recettes extraordinaires par l'article 333.

33	Financement du déficit Financiering van het tekort			
330	Emprunts <i>Leningen</i>		0,00	0,00
331	Subsides régionaux extraordinaires <i>Buitengewone gewestelijke toelagen</i>		0,00	0,00
332	Autres subsides extraordinaires <i>Overige buitengewone toelagen</i>		0,00	0,00
333	Prélèvement du service ordinaire <i>Overboeking van de gewone dienst</i>	0,00	0,00	15.174,15
33	Total financement du déficit Totaal financiering van het tekort	0,00	0,00	15.174,15
3	TOTAL DES RECETTES EXTRAORDINAIRES TOTAAL BUITENGEWONE ONTVANGSTEN	0,00	0,00	15.174,15

Versement dans le fonds d'investissement

Les 15.174,15 euros sortent de la comptabilité par l'article 414.

41	Investissements - Investeringsen			
410	Achat de mobilier ou d'autres biens pour le culte <i>Aankoop van meubilair of andere goederen voor de eredienst</i>		0,00	0,00
411	Décoration et embellissement du bâtiment du culte <i>Versiering en verfraaiing van het eredienstgebouw</i>		0,00	0,00
412	Grosses réparations, constructions du bâtiment de culte <i>Grote herstellingen aan of verbouwingen van het eredienstgebouw</i>		0,00	0,00
413	Grosses réparations, constructions du logement du desservant du culte <i>Grote herstellingen aan of verbouwingen van de woning van de bedienaar van de eredienst</i>		0,00	0,00
414	Fonds d'investissement pour le bâtiment du culte et le logement du desservant du culte <i>Investeringsfonds voor het eredienstgebouw en de woning van de bedienaar van de eredienst</i>		0,00	15.174,15
415	Coûts exceptionnels divers (frais de procédure, ...) <i>Diverse uitzonderlijke kosten (procedurekosten, ...)</i>		0,00	0,00

Au niveau de l'encodage comptable, ça donne ceci

Date <i>Datum</i>	Cais <i>se</i>	Article FE <i>Artikel KI</i>	Article rég. <i>Artikel gev</i>	Créditeur-débiteur <i>Schuldeiser-schuldenaar</i>	Montant(en euros) <i>Bedrag (in euro)</i>	Solde <i>Saldo</i>
		1010	#N/A	SOLDE INTIAL <i>BEGINSALDO</i>	100.000,00	100.000,00
05-12-24	1	1111	111	Collectes	546,00	100.546,00
06-12-24	1	233	233	transfert vers le service extraordinaire	-15.174,15	85.371,85
06-12-24	1	333	333	réception ds le service extraordinaire	15.174,15	100.546,00
06-12-24	1	414	414	versement au fonds d'investissement	-15.174,15	85.371,85

Explication dans les notes

Il est utile d'expliquer, même brièvement, dans l'espace prévu à cet effet, les raisons qui ont poussé l'établissement à faire ces choix.

Nom de l'établissement ou de l'association:		St Ptomatique	
Naam van de instelling of van de vereniging:		St Ptomatiek	
exercice/dienstjaar		2024	
organe représentatif:		Archevêché de Malines - Bruxelles	
representatief orgaan:		Aartsbisdom Mechelen - Brussel	
Remarques - Opmerkingen			
le conseil d'administration décide de mettre une partie de son excédent ordinaire en fonds d'investissement.			
En effet, le chauffage date des années 70 et son remplacement dans les prochaines années est probable.			
 (Ctrl)			

Dans l'inventaire

Dans l'inventaire, reprenez ce compte ou ce placement.

FONDS DE RESERVE <i>RESERVEFONDSEN</i>			
Número de compte <i>Nummer bankrekening</i>	Nom du fonds <i>Naam van het fonds</i>	Situation au 1er janvier N <i>Toestand op 1 januari N</i>	Situation au 31 décembre N <i>Toestand op 31 december N</i>
xxxx	Fonds d'investissement	0,00	15.174,15

Dans la concordance financière

Le montant mis en fonds d'investissement **ne doit pas** être repris dans le document de concordance

(B)	
Caisse(s) <i>Kas(sen)</i>	+
Comptes bancaires (FONCTIONNEMENT) <i>Bankrekeningen (WERKING)</i>	+
Total <i>Totaal B</i>	
CONCORDANCE FINANCIERE <i>FINANCIËLE OVEREENSTEMMING (A - B = 0)</i>	

En effet, dans ce document, on ne reprend que les comptes en banque contenant des moyens de fonctionnement. Pas les fonds d'investissement ni le patrimoine propre.

[Plus d'informations sur la rédaction du compte ici.](#)

UTILISATION DU FONDS D'INVESTISSEMENT

Il est bien évident que le jour où vous irez discuter avec la Région de travaux extraordinaires, la première chose qu'elle vous demandera pour les financer est d'utiliser le fonds d'investissement.

Pour puiser dans le fonds d'investissement, faites un virement du compte dédié au fonds d'investissement vers votre compte à vue. Le montant transféré entrera en comptabilité par l'article 313.

L'inventaire comptable devra être mis à jour.

[Plus d'informations sur le plan comptable ici.](#)

SORT DES INTÉRÊTS D'UN COMPTE EN BANQUE CONTENANT UN FONDS DE RÉSERVE

Les intérêts produits par un compte en banque contenant un fonds de réserve doivent être versés dans les moyens de fonctionnement après déduction des frais bancaires.

Concrètement, un virement vers le compte à vue à enregistrer à l'article 116 du compte ou du budget.

[Retour vers la page du temporel du site du Vicariat.](#)